

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 26 juin 2024

Service : Marchés publics

Agent traitant : Jessica DELREE - V2023/2345

**Objet : Marchés publics - Aménagement d'un parking rue Joseph Deflandre pour 38 places de stationnement dont 10 pour le covoiturage : choix du mode de passation, arrêt du cahier spécial des charges, de l'estimation et du moyen de financement**

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 41, §1, 2° (le montant estimé HTVA ne dépasse pas le seuil de 750.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant le cahier spécial des charges N° 17.34.18 relatif au marché « Aménagement d'un parking rue Joseph Deflandre pour 38 places de stationnement dont 10 pour le covoiturage » établi par l'auteur de projet, Monsieur Olivier THOME du bureau d'architectes SOTREZ-NIZET, Outre Cour, 124/14 à 4651 Herve ;

Considérant que la création de ce nouveau parking offrira 38 nouvelles places de stationnement ;

Considérant que ce nouveau parking permettra aux riverains de stationner leurs voitures. En effet, la voirie ne permet pas suffisamment de stationnement ;

Considérant que ce nouveau parking permettra également d'augmenter l'offre de stationnement pour le covoiturage. En effet, 10 des 38 nouvelles places de stationnement créées seront destinées au covoiturage ;

Considérant que ce parking est idéalement situé. Une ligne de bus allant vers le centre de Liège ainsi qu'un ravel se trouvent à proximité ;

Considérant la décision du Conseil communal de Chaudfontaine de ce jour approuvant la convention portant

sur la disposition du domaine routier régional avec le SPW ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 192.260,00 € hors TVA ou 232.634,60 €, 21% TVA comprise (40.374,60 € TVA cocontractant) ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2024, à l'article 420/721-60 (P20240013) ;

Vu l'avis favorable du Directeur financier ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

### **ARRÊTE,**

#### Article 1<sup>er</sup>

Approuve le cahier spécial des charges N° 17.34.18 et le montant estimé du marché " Aménagement d'un parking rue Joseph Deflandre pour 38 places de stationnement dont 10 pour le covoiturage", établis par l'auteur de projet, Monsieur Olivier THOME du bureau d'architectes SOTREZ-NIZET, Outre Cour, 124/14 à 4651 Herve. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 192.260,00 € hors TVA ou 232.634,60 €, 21% TVA comprise (40.374,60 € TVA cocontractant).

#### Article 2

Passé le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

#### Article 3

Complète, approuve et envoie l'avis de marché au niveau national.

#### Article 4

Finance cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2024, à l'article 420/721-60 (P20240013).